



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3178

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à des projets en faveur de l'engagement citoyen

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Jannot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3178**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions à des projets en faveur de l'engagement citoyen**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2017-2181 du 18 septembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de la politique métropolitaine en direction de la vie associative. Dans ce cadre, la Métropole apporte son soutien à des projets associatifs qui concourent soit au développement de la vie associative, soit à la promotion de l'engagement citoyen.

Sur ce dernier axe, la Métropole souhaite favoriser l'émergence de projets qui oeuvrent en faveur des valeurs de la démocratie et du vivre ensemble, de l'existence d'une conscience citoyenne, de la lutte contre les discriminations, qu'elles soient de race, de religion, de genre, d'orientation sexuelle, d'origine sociale, etc.

II - Modalités de soutien de la Métropole

Par délibérations du Conseil n° 2018-2797 du 25 juin 2018 et n° 2018-3092 du 5 novembre 2018, des subventions ont été attribuées à 17 structures, pour un montant total de 67 430 €. Les projets retenus sont autant d'occasions d'aider au développement des notions de tolérance, de solidarité, d'entraide.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil de soutenir 8 structures, pour un montant total de subventions de 65 000 €.

L'ensemble de ces projets promeut auprès d'un large public un nouveau regard sur la société, en luttant contre les préjugés et les stéréotypes et vise à encourager les initiatives citoyennes et plus particulièrement le faire ensemble.

Le paiement des subventions interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération sur présentation d'un programme détaillé et du budget prévisionnel de l'action subventionnée. Le versement des subventions interviendra au plus tard le 31 décembre 2018.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention, si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi.

II - Description des projets associatifs subventionnés

Les 8 projets associatifs retenus sont les suivants :

- REZO 1901 (Lyon 8°) : cette association labellisée point d'appui à la vie associative, gère notamment la Maison des associations située route de Vienne dans le 8° arrondissement de Lyon. Le cœur de son projet associatif est de coordonner, animer et aider au développement d'initiatives citoyennes et associatives. Centre de ressource associatif, REZO 1901 propose un panel de services aux associations métropolitaines et apporte notamment son aide au développement de projets associatifs,

. subvention proposée : 10 000 € pour le projet associatif,

- Maison des Familles (Vaulx-en-Velin) : la Maison des Familles développe une action de citoyenneté à destination des familles au sens large et des enfants, en intervenant sur le pouvoir d'agir des parents et en les accompagnant dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés. Il s'agit de privilégier des activités collectives pour favoriser l'expression, la capacité de choisir, la liberté de décider, la volonté d'agir et développer des liens de solidarité entre les personnes et entre les générations,

. subvention proposée : 20 000 € pour le projet associatif,

- "SINGA" (Lyon 1^{er}) : mouvement citoyen qui a émergé en 2011, avec pour objectif de favoriser l'émergence d'espaces et d'outils de rencontre, d'échange et de collaboration entre personnes réfugiées et la société d'accueil, afin de stimuler le vivre ensemble, l'enrichissement culturel. Les missions de l'association sont, d'une part, d'informer et sensibiliser aux richesses que les personnes réfugiées peuvent apporter, d'autre part, de connecter et favoriser l'inclusion des personnes réfugiées en proposant par exemple l'apprentissage d'une langue, la création d'un projet professionnel ou entrepreneurial,

. subvention proposée : 5 000 € pour le projet associatif,

- "La Cloche" (Lyon 1^{er}) : l'association La Cloche vise à changer le regard porté sur le monde de la rue et encourage le faire ensemble entre voisins avec ou sans domicile, pour construire une société plus inclusive, en invitant notamment aux échanges de services simples qui améliorent la vie de chacun ; en sensibilisant et modifiant le regard porté sur les sans domicile et sur soi-même ; en s'appuyant sur les commerçants solidaires qui ouvrent leur porte aux personnes en situation de précarité pour leur offrir des services,

. subvention proposée : 5 000 € pour le projet associatif,

- "Ecouter et prévenir" (Vaulx-en-velin) : l'association développe un lieu d'écoute et d'accueil dont la vocation première est d'offrir un lieu de respiration aux adolescents et leurs parents rencontrant des difficultés relationnelles. Le lieu souhaite développer une action spécifique en lien avec le centre social Georges Levy qui pourra ensuite être proposée aux autres centres sociaux de la Métropole : un escape game (jeu d'évasion) créé par des jeunes adolescents à partir de leurs vécus et expériences de discriminations,

. subvention proposée : 3 000 € pour le projet d'escape game,

- "Les Cités d'Or" (Lyon 1^{er}) : l'association souhaite développer son projet "Les écoles buissonnières" : une vingtaine de jeunes volontaires en service civique sont accompagnés pendant 6 mois dans un parcours de citoyenneté, grâce à des outils venus de l'éducation populaire, pour aller à la rencontre des autres jeunes et organiser des débats entre jeunes sur les questions du bénévolat, de l'engagement citoyen, réaliser des écrits sur des thématiques comme l'égalité hommes-femmes, etc.

. subvention proposée : 5 000 € pour le projet "Les écoles buissonnières",

- "Association des centres sociaux de Rillieux" (Rillieux-la-Pape) : l'association développe un projet "vivre-ensemble", avec une programmation annuelle de cinés-débats, conférences, théâtre forum dans les 3 centres sociaux de la Commune,

. subvention proposée : 7 000 € pour le projet "vivre ensemble",

- "Association Les CIGALES Auvergne-Rhône-Alpes" (Lyon 2°) : Les CIGALES sont des clubs de citoyens mettant en commun une partie de leur épargne pour financer et accompagner des petites entreprises ou associations. L'association régionale fédère aujourd'hui 7 clubs CIGALES sur le territoire métropolitain, soit une centaine de personnes qui ont investi en 2017 près de 30 000 € dans 5 projets sur le territoire. L'objectif de l'association est de développer de nouveaux clubs, d'accompagner plus de projets et d'augmenter ainsi le nombre d'emplois pérennes associés,

. subvention proposée : 10 000 € pour le projet associatif ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve, pour l'année 2018, l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 10 000 € au profit de l'association REZO 1901, pour son projet associatif,
- 20 000 € au profit de l'association la Maison des Familles de Vaulx-en-Velin, pour son projet associatif,
- 5 000 € au profit de l'association "SINGA", pour son projet associatif,
- 5 000 € au profit de l'association "La Cloche", pour son projet associatif,
- 3 000 € au profit de l'association "Écouter et prévenir", pour son projet d'escape game,
- 5 000 € au profit de l'association "Les Cités d'Or", pour son projet "Les écoles buissonnières",
- 7 000 € au profit de l'association des Centres sociaux de Rillieux-la-Pape, pour son projet "Vivre ensemble",
- 10 000 € au profit de l'association Les CIGALES Auvergne Rhône-Alpes, pour son projet associatif.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 65 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P39O3611A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.